

ASSEMBLEE GENERALE DE LA L.F.N.A. SAMEDI 24 NOVEMBRE 2018 A ANGOULEME

PAGE 1/13

Ouverture de l'Assemblée Générale à 10 heures.

Vanessa Juge et Kévin Morlighem accueillent les clubs et présentent l'ordre du jour de la matinée.

Le Président de la commission de la Surveillance des Opérations Electorales, Maurice Portes, donne le détail de la représentation des clubs.

- Clubs convoqués : 1 396, représentant 6639 voix.
- Clubs présents ou représentés à l'issue de l'émargement : 805 (soit 57.7 %), représentant 4571 voix (soit 68.9 %).

Le quorum permettant à l'Assemblée générale financière de délibérer étant atteint, le Président de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine, Saïd Ennjimi, déclare l'Assemblée Générale ouverte.

La parole est donnée aux élus locaux :

- Gérard Marquet, conseiller municipal en charge des sports et de l'urbanisme à la Mairie d'Angoulême
 - Didier Villat, Conseiller départemental du canton de Charente-Nord et membre de la commission "Jeunesse, éducation, sport"
 - Philippe Mittet Directeur général adjoint Pôle éducation – culture – sport jeunesse solidarité – maîtrise d'ouvrage à la Région Nouvelle-Aquitaine.
 - Jean Louis Dauphin, Président du District de Charente, représentant le BELFA rappelle le champ d'actions du BELFA dont la principale mission est l'aide au football amateur, aux clubs et à leurs bénévoles.
- Remerciements.

Après quelques consignes et rappel concernant l'utilisation du boîtier de vote, un vote test est réalisé.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 16 JUIN 2018 A POITIERS

Luc Rabat, Secrétaire Général de la LFNA, indique que le procès-verbal a été porté à la connaissance des clubs par publication via Footclubs et le site internet. Aucune remarque n'ayant été portée à sa connaissance à ce jour, il invite les clubs à se prononcer sur l'homologation du compte rendu de la dernière assemblée générale de la LFNA :

VOTE : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 16/06/2018 :

POUR	3840	91.08%
CONTRE	376	8.92%
Abstentions.....	355	



La parole est alors donnée au Président de la LFNA, Saïd Ennjimi.

Le Président de la Ligue remercie l'ensemble des représentants de clubs ici présents, malgré quelques difficultés de circulation. Il fait un point sur l'ensemble des missions réalisées sur le territoire depuis la mise en place du Comité de direction le 21 janvier 2017.

- . Une fusion organisationnelle et politique réussie
- . Diminution de la charge sur les clubs par une gestion de la Ligue améliorée

ASSEMBLEE GENERALE DE LA L.F.N.A. SAMEDI 24 NOVEMBRE 2018 A ANGOULEME

PAGE 2/13

- . Baisse des frais de fonctionnement et hausse des autres recettes
- . Cinq techniciens supplémentaires (2 pour la Gironde, 1 pour la Vienne, 1 pour les Landes et 1 pour la centralité)
- . Recrutement d'un juriste supplémentaire
- . Mise en place du Label Senior
- . Services Civiques
- . Ouverture du Pôle Espoir Féminin

Sur le plan financier, le Président fait part de pertes importantes sur les deux centres techniques et donc une optimisation nécessaire par des fonctionnements appropriés.

Recentrage des dépenses vis-à-vis des Sections sportives.

Soutien « carburant » aux clubs.

Sur le plan sportif, une baisse régulière du nombre de licences seniors est constatée. Seul le district des Landes tire son épingle du jeu sur cette catégorie d'âge.

Nécessité de structuration des clubs afin de former au mieux nos jeunes et fidéliser nos licenciés.

Soutien indispensable à l'élite – peu de représentation au niveau national –

Concernant l'organisation administrative de la Ligue, le Président présente le schéma mis en place depuis son élection. Afin de favoriser un contexte transversal et non plus vertical, les pouvoirs technique et administratif sont répartis entre les cinq responsables de Pôle et non plus concentrés sur un directeur général (ancienne organisation). Le Président assume lui-même cette fonction.

Indemnisation du Président

Après avoir rappelé le contexte – près de 1400 clubs, 190 000 licenciés, une des plus grandes Ligues de France, 84000 km² – le Président de la LFNA souligne son implication à plein temps avec un traitement de l'ensemble des dossiers, tous domaines confondus. Progression des résultats et incidence financière significatives.

Pour cela, le Comité de direction a décidé lors de sa réunion du 9 décembre 2017 d'une indemnisation du Président à hauteur de 2 plafonds de la sécurité sociale (soit 2x3311 euros) ainsi qu'un intéressement de 33 % de l'augmentation annuelle des recettes de partenariat. Cette disposition a reçu l'approbation des clubs lors de l'AG du 11 novembre 2018 à Cognac.

Suite aux remarques formulées par le Commissaire aux comptes (mensualisation obligatoire et donc contexte de prime à revoir ainsi que l'absence de la totalité des membres du Comité de direction lors de la réunion du 09/12/2017), le Comité de direction du 29/10/2018 a modifié les modalités de rémunération du Président : Indemnisation mensuelle de 3 plafonds de la sécurité sociale à partir du 1^{er} janvier 2018 soit pour la saison 2017/2018, 59 598 euros.

Pour la saison 2018/2019, les clubs seront invités à soutenir ou non cette disposition par le vote du budget prévisionnel qui sera soumis à leur suffrage ce jour.

FINANCES

L'ensemble des documents financiers a été porté à la connaissance des clubs, via footclubs le 24 octobre 2018.

Proposition d'affectation du Résultat de la saison 2016/2017

Retour sur l'affectation qui doit être votée par les clubs - 70 545 euros de perte sur l'exercice 2016/2017 à affecter sur le compte « report à nouveau ».

VOTE : APPROBATION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2016/2017 :

POUR	3901	90.81%
CONTRE	395	9.19%
Abstentions	275	



RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2017/2018

Gérard Brouste, Trésorier Général de la LFNA, présente le rapport financier de la saison 2017/2018 avec les supports visuels correspondants (comptes arrêtés au 30 Juin 2018, bilan et compte de résultat).

Les produits : 9 922 427 euros de produits sur 2017/2018 (incluant le produit de la vente du Bouscat, soit 600 000 euros) contre 9 279 871 euros la saison précédente, soit une hausse constatée de 6.92 % (+ 642 556 euros) ou de 0.46 % (+ 42 556 euros) sans le produit de la vente.



Les charges : 9 439 652 euros de charges sur 2017/2018 contre 9 350 416 euros sur 2016/2017, soit une hausse de 0.95 % (+ 89 236 euros)

Résultat de l'exercice : + 482 775 euros sur 2017/2018 contre -70 545 euros sur 2016/2017





Après quelques précisions du Président sur la masse salariale ainsi que sur les résultats des deux centres techniques, la parole est donnée au Commissaire aux Comptes de la LFNA.

Jean-Luc Berbion, prend la parole et fait lecture de son rapport annuel sur l'exercice clos au 30/06/2018. Il certifie que les comptes annuels de la LFNA sont sincères et réguliers et donnent une image fidèle du résultat et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice.

Les clubs sont invités à approuver l'exercice financier LFNA de la saison 2017/2018

VOTE : APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2017/2018 :

POUR	3705	89.08%
CONTRE	454	10.92%
Abstentions.....	412	

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SAISON 2017/2018

Le rapport financier de la saison 2017/2018 étant approuvé, les clubs sont invités à voter l'affectation du résultat. Il est proposé d'affecter 482 775 euros aux projets sportifs.

VOTE : APPROBATION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2017/2018 :

POUR	3972	95.43%
CONTRE	190	4.57%
Abstentions.....	409	

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Jean-Luc Berbion, Commissaire aux comptes, fait lecture de son rapport spécial sur les Conventions Règlementées pour l'exercice clos au 30 juin 2018 (conventions conclues directement avec les membres du Comité de direction et Conventions conclues avec des personnes morales dont les membres du Comité de direction de la LFNA assurent un rôle de mandataire social).

1/ remboursement de la prise en charge des frais de déplacement de mission et de réception des membres du Comité de direction : 111 065 euros

2/ rémunération allouée au Président selon les décisions du Comité du 09/12/2017 et 28/10/2018 : 59 598 euros au titre de l'exercice 2017/2018.

3/ Rémunération allouée au Président Délégué : 6743 euros bruts au titre de l'exercice 2017/2018.

4/ Aides et subventions aux Districts pour un montant total de 1 772 798 euros.

5/ Facturation de la Ligue vers les districts (assurance, frais de déplacement, mise à disposition de personnel etc...) pour un montant de 187 493 euros.

Cette lecture faite, les représentants des clubs se prononcent sur l'ensemble des Conventions Règlementées :

VOTE : CONVENTIONS REGLEMENTEES

POUR	2862	71.77%
CONTRE	1126	28.23%
Abstentions.....	583	

Suite à ce vote, le Président du club de l'US Cenon intervient et s'interroge sur ce vote global des dites conventions. A la suite de cette intervention, le Commissaire aux Comptes précise qu'il est effectivement souhaitable de faire voter séparément les 5 conventions précitées. Le résultat du vote global est donc annulé.

Les clubs sont invités à voter les conventions de manière individuelle :

VOTE : Convention 1 - Remboursement de frais déplacement membres du Comité de direction

POUR	2911	84.18%
CONTRE	547	15.82%
Abstentions.....	1113	

VOTE : Convention 2 – Rémunération du Président de la LFNA

POUR	2483	63.60%
CONTRE	1421	36.40%
Abstentions.....	667	

VOTE : Convention 3 – Rémunération du Président Délégué de la LFNA

POUR	2669	65.72%
CONTRE	1392	34.28%
Abstentions.....	510	

VOTE : Convention 4 – Subventions et aides aux Districts

POUR	3995	97.06%
CONTRE	121	2.94%
Abstentions.....	455	

VOTE : Convention 5 – Facturation aux Districts

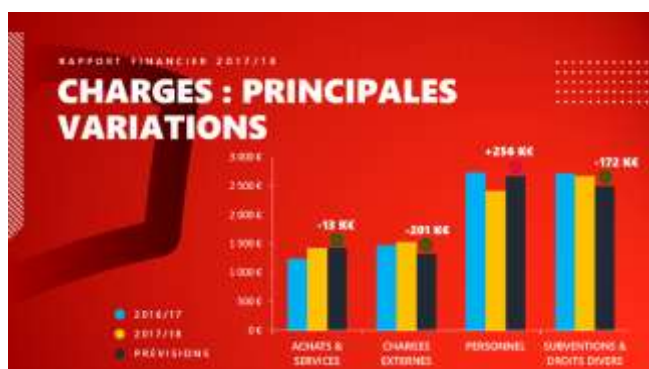
POUR	2615	67.22%
CONTRE	1275	32.78%
Abstentions.....	681	

PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2018/2019

Le Président de la Ligue présente les grandes lignes du budget prévisionnel dont le détail est présenté ci-dessous.



Charges prévisionnelles de 9 624 000 euros (contre 9 439 652 sur la saison 2017/2018) soit une hausse de 1.95 % (+184 348 euros)



Produits annoncés de 10 624 000 euros (contre 9 922 247 euros en 2017/2018) soit 7.07 % (+ 701 572 euros)



Les clubs sont invités à se prononcer sur le Budget Prévisionnel 2017/2018 présenté

ASSEMBLEE GENERALE DE LA L.F.N.A. SAMEDI 24 NOVEMBRE 2018 A ANGOULEME

PAGE 7/13

VOTE : APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2018/2019

POUR.....	3388	83.82%
CONTRE.....	654	16.18%
Abstentions.....	529	

EXTERNALISATION DE LA PAIE

Un départ à la retraite d'une comptable de la Ligue amène le Président à proposer l'externalisation de la paie. Le Président Ennjimi propose aux clubs que son cabinet comptable prenne en charge la paie des salariés de la LFNA, sans contrepartie financière. Cela représente un montant de 30 000 euros par an pris en charge par le Président.

Les clubs sont invités à se prononcer sur ce sujet :

VOTE : EXTERNALISATION DE LA PAIE

POUR.....	3137	80.48%
CONTRE.....	761	19.52%
Abstentions.....	673	

Cette disposition fera l'objet d'une convention règlementée.

PROPOSITION DE NOUVEAU TEXTE

Article 39 – changement de club pour les jeunes U6 à U16 :

L'article 39 de l'annexe 1 du titre 5 des Règlements Généraux de la LFNA précise une mesure proposée lors de l'AG du 16 Juin 2018 et soumise au vote en Assemblée Générale des clubs du 24 novembre 2018.

Cette réglementation sera applicable à partir du 1er Juin 2019.

Conformément à l'article 99.3 des Règlements Généraux de la F.F.F. et à l'exception des cas particuliers prévus dans ces règlements, le changement de club, en période normale ou hors période, de plus de 3 joueurs ou joueuses d'un même club et de la même catégorie d'âge, au bénéfice d'un autre et même club est interdit, ceci dans l'intérêt des clubs et la pérennité des équipes. Il appartiendra au club quitté de solliciter, dans un délai de quatre jours francs à compter du jour de la saisie de la demande de changement de club dans Footclubs (soit, pour une demande de changement de club saisie le 1, le club a jusqu'au 5 inclus pour se manifester), l'intervention de la commission régionale compétente en motivant sa demande et en s'opposant au(x) départ(s) du ou des joueur(s) ou en refusant de délivrer le(s) accord(s) de sortie. En cas d'opposition(s) jugée(s) recevable(s) par la Commission, le club demandeur verra ses frais d'opposition remboursés.

Les clubs sont invités à se prononcer sur cet article :

VOTE : ARTICLE 39 - changement de club pour les jeunes U6 à U16

POUR.....	3282	81.32%
CONTRE.....	754	18.68%
Abstentions.....	535	

Nouveauté – création d'une Coupe des Vainqueurs de coupes départementales

12 vainqueurs des coupes départementales, équipes de niveau district, seront réunis sur un week-end – 2 poules de 6 avec formule échiquier, au mois de juin 2019.

DELEGATION POUR LES ASSEMBLEES FEDERALES 2019/2020

M. Matthieu Rabby, nouveau Président du District des Pyrénées Atlantiques élu le 3 novembre 2018, ainsi que son suppléant M. Philippe Gentilhomme doivent être intégrés dans la délégation, par le vote des clubs ce jour. Matthieu Rabby (ou son suppléant) ne pourra cependant pas voter lors de l'assemblée fédérale du mois de décembre 2018 en raison des délais requis par les RG de la FFF, mais pourra prendre part aux votes de l'AF du mois de juin 2019.

VOTE : Intégration de Matthieu Rabby et son suppléant à la délégation aux Assemblées Fédérales

POUR	3644	93.51%
CONTRE	253	6.49%
Abstentions	674	

RECOMPENSES

ARBITRAGE ET FEMINISATION

Mise à l'honneur du club US Aigrefeuille qui, dans le cadre de son action vis-à-vis de l'arbitrage au féminin, a inscrit six jeunes filles à la formation initiale d'arbitre.

Accueil de Fabrice Challat (président) Christophe Reis, éducateur de la section féminine ainsi que les 6 filles inscrites à la formation : Amélie Blet - Léandra Madeux - Chloé Pagnoux- Léna Poiraud - Molly Raymond - Nina Thoulon. David Wailliez, membre du Comité de direction et représentant de l'arbitrage, remet un survêtement aux jeunes filles qui sont vivement remerciées pour leur engagement.

REMISE DE MEDAILLES

Le Président de la Ligue accompagné d'élus de la LFNA procède aux remises de médailles aux bénévoles de la Ligue :

Plaquette fédérale : Claude Castaing

Médailles Fédérales 2017 :

Jacques Dantan (argent) – Luc Rabat (vermeil) – Serge Dehee (argent) – Christian Combaret (argent) – Jean-Paul Allongue (Or) – Joël Léonard (argent) – Stéphane Basq (vermeil)

Michel Tixier (argent) - Guy Rameaux (argent) - Roland Goldmann (argent)

Médailles Ligue :

Médaille argent 2018 : Yves Boutin

Médailles Ligue 2016 : Joëlle Amiot : bronze ; Danièle Larive : bronze ; Claude Castaing : plaquette ; Jacques

Dorient : argent ; Christian Royet : argent ; François Nébra : or ; Jacques Preghenella : argent ; Patrick Demoulin :

ASSEMBLEE GENERALE DE LA L.F.N.A. SAMEDI 24 NOVEMBRE 2018 A ANGOULEME

PAGE 9/13

argent ; Alain Renaut : argent ; Francis Gauvin : or ; Jean-Bernard Dauba : bronze ; Christian Haure : or ; Jean-Paul Morange : bronze ; Christophe Barsacq : argent

FAFA REGIONAL

Abondement des aides fédérales de manière à ce que le reste à charge soit de 15 000 euros pour les clubs. La LFNA a décidé d'aider les clubs ayant acquis un mini bus Volkswagen depuis le 21 janvier 2017.

Clubs bénéficiaires : AMS COZES – MERIGNAC ARLAC – FC MARENSIN – SU AGEN – BOE BON ENCONTRE – FCS JONZAC St GERMAIN – OFC RUELLE

Le Président invite chacun de ces clubs à récupérer sa dotation.

APPEL A PROJETS – COUPE DU MONDE FEMININE

M. Olivier Guiton membre de l'Equipe Technique Régionale présente les diverses actions mises en place par la Ligue pour les clubs de la Nouvelle-Aquitaine. L'objectif est l'inscription de 200 clubs de la Ligue aux actions proposées. Des dotations seront remises aux clubs (buts mobiles, ballons).



PRESENTATION DU « PARCOURS DE PERFORMANCE FEDERALE »

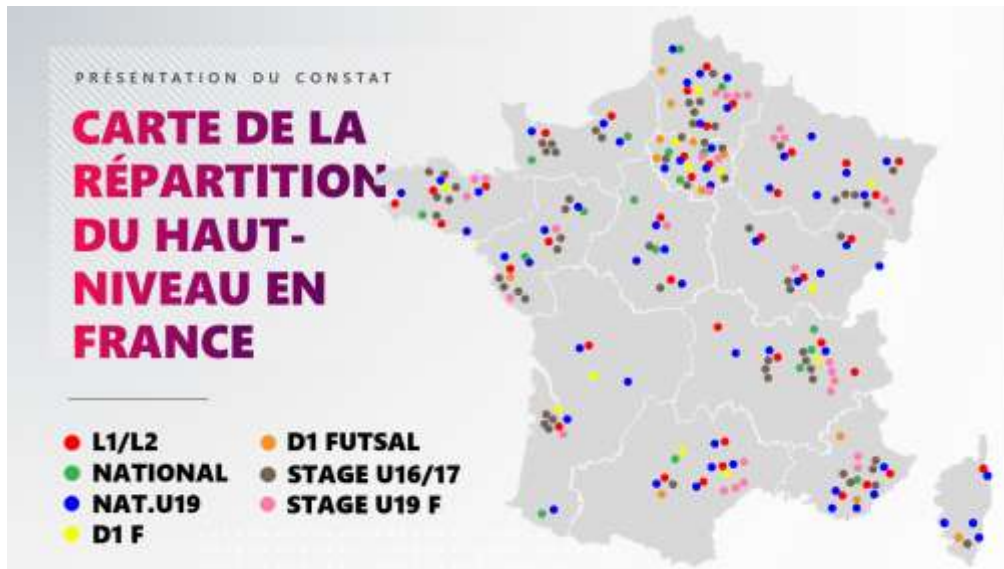
C'est au tour de M. Jean-Yves Cuomo, membre de l'ETR en charge du PPF, de présenter les actions mises en place autour des joueurs et joueuses à potentiel : détectations, sélections, accompagnement et développement des structures élite de la FFF (pôles espoirs et sections sportives) suivi des compétitions etc... Le PPF est la déclinaison régionale de la politique fédérale.

Fusion de deux équipes techniques régionales en 2016 ; nouvelle organisation à mettre en place en prenant compte des nouvelles distances.

Des points faibles ont été constatés par l'ETR :

Peu de structures élite, mauvaises conditions de jeu et d'entraînement pour les jeunes (qualité des terrains) clubs nationaux amateurs peu performants en préformation, gestion de l'activité et de la masse, culture régionale de loisirs, glissement des ETR vers l'animation, concurrence du rugby, manque de culture football, équipes en championnats nationaux en difficulté, compétitions régionales de jeunes de faible niveau, peu de jeunes retenus en stage national, LFNA en difficulté par rapport aux autres Ligues.

Il est important qu'un projet spécifique soit mis en place en Nouvelle-Aquitaine.



La finalité du PPF est d'améliorer le niveau des jeunes joueurs et joueuses élite de la LFNA :

- orienter vers des idées de jeu et des objectifs d'entraînement communs
- sensibiliser les clubs élite à l'importance de la pré-formation
- accompagner vers les structures élite (observation – évaluation)

LE LABEL SENIORS – UNE OPERATION UNIQUE EN FRANCE

Vanessa Juge, membre de l'ETR, présente les contours du Label Seniors :

- Aider à la structuration des clubs
- Connaitre les attentes et les besoins des clubs et des licenciés
- Etre au plus proche des clubs
- Valoriser le travail des clubs

Elle rappelle que le Label Seniors n'est pas réservé qu'aux clubs régionaux mais à tous les clubs, de la R1 à la D6. Les 3 niveaux de Labels sont Elite – Excellence et Espoir.

PRÉSENTATION DU LABEL

LES PROJETS DU LABEL SÉNIORS



PROJET ASSOCIATIF

— CORRESPOND À LA VIE DU CLUB ET PLUS PARTICULIÈREMENT À LA STRUCTURATION MISE EN PLACE PAR LES COMPOSANTES DE VOTRE CLUB (DIRIGEANTS, ARBITRES, ÉDUCATEURS)



PROJET SPORTIF

— ON PARLE ICI DE L'ORGANISATION TECHNIQUE DE VOTRE CLUB, DE L'OFFRE DE PRATIQUE QUE VOUS PROPOSEZ À VOS LICENCIÉS

PRÉSENTATION DU LABEL

LES PROJETS DU LABEL SÉNIORS



PROJET ÉDUCATIF

— VISE À RENFORCER LE PROJET SPORTIF À TRAVERS UNE BONNE CONNAISSANCE ET UN PARTAGE DE RÈGLES DE VIE ET DU JEU AU SEIN ET EN DEHORS DU CLUB.



PROJET ENCADREMENT & FORMATION

— ÉVALUER LES BESOINS EN TERME D'ENCADREMENT ET RENFORCER AINSI LE NIVEAU DE COMPÉTENCES DES ENCADRANTS DU CLUB

ASSEMBLEE GENERALE DE LA L.F.N.A. SAMEDI 24 NOVEMBRE 2018 A ANGOULEME

PAGE 11/13

Rappel des critères propres au Label : associatifs, sportifs et éducatifs, encadrement et formation (l'intervention d'un CTA sur les lois du jeu est également prévue).

Dans le cadre de la formation des dirigeants, les thèmes proposés sont les suivants :

- mobiliser et animer une équipe
- méthodologie du projet
- construire et promouvoir un projet
- clés de la gestion financière

La valorisation : plus de 100 000 euros à destination des clubs labellisés, répartis en fonction du niveau de Label. Toutes les informations et les documents nécessaires ont été adressés à l'ensemble des clubs de la LFNA. Vanessa Juge se tient à la disposition des clubs pour toute précision et aide nécessaire.

INTERVENTION DES INVITES

SWEETCOM

partenaire du FC Girondins de Bordeaux

EUROFIELD



COUGNAUD CONSTRUCTION



SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA LFNA ET LA FEDERATION NATIONALE PROFESSION SPORT ET LOISIRS

Marie Devaud Trésorière de PSL Nouvelle-Aquitaine et Directrice de Profession Sport Loisir 17 présente le partenariat qui entre dans le plan de structuration des clubs. L'emploi et la professionnalisation sont un enjeu important pour la structuration des clubs. Le Réseau PSL Nouvelle Aquitaine apporte tout son soutien à l'ensemble des clubs de la Ligue.

Le partenariat

Un guichet UNIQUE pour toutes vos questions sur l'EMPLOI

➤ **Informez les clubs, les districts, la ligue**

- Sur l'emploi, la formation et leurs déclinaisons
- Sur les différents types de contrats et dispositifs d'aides
- Sur les différents statuts et modes d'indemnisation
- Sur les évolutions de la législation sociale et conventionnelle

➤ **Informez les professionnels**

- Sur leur parcours professionnel
- Sur leurs droits et leurs obligations
- Sur l'accès à la formation et la qualification

Le partenariat

Des solutions de SECURISATION de la démarche d'EMPLOYEUR

➤ **Accompagner les clubs**

- A la gestion des Ressources Humaines
- Au montage de postes en alternance (apprentissage, PEC, contrat de professionnalisation)
- A la création d'emplois (étude de coût, type de contrat...)
- A la gestion administrative des emplois

➤ **Mutualiser les besoins**

- Pour faciliter la professionnalisation de votre discipline
- Pour consolider les emplois adés
- Pour développer la qualité de l'encadrement
- Pour éviter la fuite des compétences

Le partenariat

Une réflexion et une démarche COMMUNES pour la professionnalisation et le développement des clubs de Nouvelle-Aquitaine



Favoriser l'emploi de qualité



Développer son service des services efficaces et adaptés



Evaluer la situation des clubs



Appuyer le développement de nouvelles opportunités pour l'emploi

UN RÉSEAU ENGAGÉ POUR L'EMPLOI ET LA QUALIFICATION

BRADERIE TELETHON -

Julie Repolt, responsable du Téléthon Charente, est appelée sur scène par le Président. Elle remercie vivement l'ensemble des personnes ayant participé à l'organisation de la braderie ce jour et bien évidemment les personnes ayant permis de collecter près de 1 600 euros de dons en cette année anniversaire du Téléthon qui fête ses 60 ans.

Le Président de la Ligue remercie :

Cécile Pomès, comptable, qui quitte la Ligue pour une nouvelle aventure

Brigitte Termenièrre qui fera valoir ses droits à la retraite en mars 2019

Kévin Morlighem qui a fait le déplacement depuis la FFF pour animer cette assemblée générale,

L'ensemble des membres du Comité de direction

Karim Fradin, président des Chamois Niortais

Bernard Laporte Fray, Président du club du Pau FC

L'ensemble des partenaires de la LFNA et les invités du jour.

Le Président Ennjimi clôture l'assemblée à 13 h 30.

Le Président de la Ligue de
Football Nouvelle-Aquitaine,
Saïd ENNJIMI

Le Secrétaire Général
Luc RABAT